

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 19 JUILLET 2018

Absents : *M. Renaud Moulin, Mme Sabine Zagar, Mme Nathalie Chéroux donne pouvoir à Mme Julie Mallon et M. Yves Mollier donne pouvoir à M. Stéphane Allix.*

REGULARISATION DE LA DETTE EN CAPITAL :

Monsieur le Maire signale que l'état de la dette présente une discordance de 10 075.64 euros avec le capital restant dû au compte 1641 entre les comptes de la commune et Hélios.

Le comptable du trésor public indique qu'il faut régulariser cette anomalie qui semble ancienne et résulte probablement d'un cumul de plusieurs erreurs dans la ventilation capital/intérêts au cours des exercices précédents.

Pour ce faire il demande d'établir un mandat au compte 1641 et une recette au compte 7688 pour un montant de 10 075.64€.

Monsieur le Maire rappelle que ces montants sont prévus au BP 2018.

Après délibération, le Conseil à l'unanimité est favorable à cette régularisation.

CONVENTION DE MISSION DE MANDAT ENTRE LA COMMUNE ET LE SEBA :

Monsieur le Maire rappelle les travaux dans le bourg rue du Puits programmés cet automne par le SEBA : il s'agit « de remplacer une canalisation ancienne pour l'eau potable, ainsi qu'un collecteur d'eaux usées ». Monsieur le Maire explique la possibilité de faire reprendre en parallèle de ces travaux le réseau d'eaux pluviales.

Il donne le montant estimatif de la participation financière de la commune soit 5 000€HT pour la partie eaux pluviales. Il signale qu'au BP 2018, au programme aménagement pose pavés, il est prévu 20 000€ à l'article 2128 ; cet aménagement sera moins élevé et pourra financer ces travaux.

Monsieur le Maire indique que pour finaliser ce projet il faut signer une convention de mission de mandat avec le SEBA.

Après délibération le Conseil à l'unanimité est favorable à ces travaux et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mission de mandat avec le SEBA.

VALIDATION DES TRAVAUX ACCESSIBILITE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) :

Monsieur le Maire donne le résultat du diagnostic des bâtiments communaux effectué par le bureau d'étude SOLIHA de Privas.

Il récapitule les travaux d'accessibilités et les montants estimés HT :

- Mairie et agence postale	6 145.00
- Bibliothèque et salle de réunion	1 827.00
- Ecole	7 578.00
- Salle polyvalente	4 162.00
- Vestiaires foot	4 486.00
- Château Julien	16 657.00
- Salle de sport	10 423.00
- WC public Chalendas	1 740.00

Soit un montant total ht de 53 018€

Il explique que pour l'église le montant est de 9 560.00 HT et qu'une demande de dérogation auprès de l'Architecte des Bâtiments de France est déposée.

Monsieur le Maire demande au Conseil de :

- *valider ces travaux pour un montant de 53 018€ HT et de déposer un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) d'une durée de 3 ans (2018, 2019 et 2020).*
- *L'autoriser à déposer des demandes d'aide auprès du SDE 07 dans le cadre des CEE, de l'Etat dans le cadre de la DETR ou DSIL.*

Après délibération, le Conseil à l'unanimité valide le montant de ces travaux d'accessibilité, souhaite une durée de 3 ans et autorise Monsieur le Maire à déposer des demandes d'aide.

Scène salle culturelle :

Monsieur le Maire signale que dans le cadre de l'accessibilité, la scène de la salle culturelle n'est pas aux normes et qu'il faudrait investir dans un monte-charge d'environ 20 000€. Monsieur le Maire propose au Conseil d'enlever cette scène et d'investir à l'avenir dans une estrade démontable.

Le Conseil en prend note et est favorable à démonter cette scène.

VOTE SUBVENTION ASSOCIATION DESSIN PRESSE CARICATURE :

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Mallon adjointe chargée de la culture et des associations.

Elle signale que l'association Dessin Presse Caricature a déposé une demande d'aide pour un montant de 1020€ pour recevoir 12 dessinateurs pour le 3^{ème} Festival de la caricature à Vinezac les 15 et 16 septembre 2018, en parallèle à la Fête du terroir et du patrimoine.

Elle signale que la commission culture a décidé d'un montant de 600€.

Après un tour de table, il ressort un montant de 720€ que le Conseil considère comme un forfait plutôt que lié à un nombre de caricaturistes.

Monsieur le Maire met au vote.

Après délibération le Conseil a décidé de verser 720€ sous forme de subvention et demande de recevoir le bilan après la fête.

Vote : Pour = 11, Abstention = 2.

VOTE SUBVENTION ASSOCIATION VIVRE A VINEZAC :

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Mallon adjointe chargée de la culture et des associations.

Elle signale que l'association Vivre à Vinezac a déposé une demande pour un montant de 1900.00€ pour les aider dans l'organisation de la 11^{ème} Fête du Terroir et du Patrimoine les 15 et 16 septembre 2018.

Elle signale que la commission culture a décidé d'un montant de 600.00€, lié à la partie « animation », notamment la conférence de Pierre RHABI.

Après un tour de table, il ressort que le Conseil souhaite verser un montant au moins égal à celui de l'année 2017, soit un montant de 900€.

Monsieur le Maire met au vote le montant de 900€.

Après délibération le Conseil a décidé de verser 900 € sous forme de subvention et demande de recevoir le bilan après la fête.

Vote : Pour = 9, Abstention = 4.

DIVERS :

Voirie :

Monsieur le Maire signale le lancement de la consultation du marché « voirie » en partenariat avec le Conseil Départemental dans le cadre de l'Assistance Technique aux Collectivités (ATC). Le marché à bon de commande est signé pour un an avec tacite reconduction deux fois. Le Département aidera la Commune à l'établissement des devis de travaux et au suivi de ces derniers. Les plis des entreprises candidates seront ouverts en collaboration avec le département. Le Conseil se prononcera sur le choix de l'entreprise courant du mois de septembre 2018.

Le Conseil en prend note.

Projet Ouest :

Monsieur le Maire montre des esquisses concernant le projet d'aménagement côté ouest de la commune, déposées par le Bureau d'étude Géo-Siapp et Florine Lacroix, paysagiste.

Les croquis présentent : le nouveau cimetière, une voirie, des espaces détente, un théâtre de verdure ou tennis, un parking, un parcours santé...

Les conseillers souhaitent voir 2 projets plus approfondis pour mi septembre.

Table de lecture de paysage :

Monsieur le Maire rappelle l'achat de panneaux pour le parcours de visite autonome. Il indique que la table de lecture de paysage sera installée vers le monument aux Morts ; une photo doit être prise début septembre, mais les arbres du cimetière gênent la vue. Il demande au Conseil son avis sur la suppression de cette haie qui n'est pas jolie avec des arbres en mauvais état.

Le Conseil ne voit pas d'inconvénient à enlever cette haie. Monsieur le Maire demandera à la paysagiste de faire des propositions de revégétalisation de cet espace.

Séance levée à 22h45.